

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 15 juin 2017

Présents :

M.COULLARÉ, Maire

MM CORLAY, THOMANN, CWIKLINSKI, BALCAEN adjoints

Mme LOPATA, conseillères

MM LEFEBVRE, QUILLAC, PENINGUE conseillers

Absents représentés: Mme DIAS a donné pouvoir à Mme LOPATA

M FACCENDA a donné pouvoir à M CWIKLINSKI

Mme DUMOULIN a donné pouvoir à M. COULLARE

Mme MARTIN a donné pouvoir à M. PENINGUE

Absents excusés : Mme LEGROS, M. MACHU

Secrétaire de séance : M. CORLAY

1°/ Approbation des PV du 1^{er} et du 30 mars 2017

Le Conseil Municipal approuve les PV à l'unanimité des membres présents ou représentés après ajout du nom de M Peningue et la correction d'un paragraphe (saut de ligne lors de l'édition).

2°/ Choix de l'entreprise pour les travaux sur le réseau des eaux pluviales et autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 12 juin en mairie. Après concertation avec les membres de la commission d'appel d'offres, l'entreprise VERDAD a été retenue pour les travaux sur le réseau des eaux pluviales pour un montant de 28 194,00 € HT soit 33 832,80 € TTC.

Le Conseil valide ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent. Une délibération sera rédigée en ce sens.

3°/ Subventions aux associations

Après consultation des comptes des diverses associations, et après avoir entendu les avis de chacun sur la nécessité de maîtriser les budgets tout en soutenant le tissu associatif, le Conseil Municipal décide d'allouer

a) aux associations de Monceaux (qui ont déposé un dossier) les subventions suivantes :

- Comité d'Animation	500 €
- Gymnastique Volontaire	400 €
- Coopérative Scolaire	820 €
- Groupement des Parents d'Elèves de Monceaux	400 €

b) aux diverses autres structures les subventions suivantes :

- APEI de Creil	250 €
- Resto du cœur	100 €
- ASPIC	120 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pont Ste Maxence	100 €

En 2016, la commune a acheté au Club de Ping-Pong une nouvelle table et il avait été décidé de ne pas verser de subvention pour 2016 et 2017.

Les subventions sont votées à l'unanimité des membres présents ou représentés. Les élus membres des associations ont quitté la salle pendant le vote (M Peningue pour le Comité d'Animation; Mme Lopata pour les Parents d'Elèves)

Les crédits sont prévus dans le budget 2017 aux comptes 6574 et 657361.

4°/ Assistance de Mme Charline Ducrocq consultante juridique

Monsieur le Maire a demandé l'assistance juridique de Mme Charline Ducrocq afin de rédiger les quelques actes administratifs qui nous concernent à savoir :

- Vente par M. Daffara de 16 ca de terrain à distraire de la parcelle cadastrée section B n°1409 : 250 €
- Vente par M et Mme Lamand de 50 ca de terrain à distraire de la parcelle cadastrée section B 1542 : 250 €
- Vente par les consorts HUIN de 72 ca et de 1a 41 ca de terrain à distraire des parcelles respectivement cadastrées section B n°1410 et B n°1320 : 250 €
- Vente par les consorts Claux de deux emprises de terrain d'une surface approximative de 222 m2 et de 349 m2 à distraire de la parcelle cadastrée section B n°774p : 250€

Montant total des honoraires : 1000 €

Remise de 10 % : 100 €

Soit un montant total de 900 € non soumis à la TVA.

Le Conseil valide cette proposition financière.

5°/ Achat des terrains en emplacements réservés « chemin du Nikaaut » et « Mare Blé »

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes en bordure du chemin du Nikaaut :

- Section B n° 1409p pour 16 m2 environ appartenant à M Aurélien DAFFARA
- Section B n° 1542p pour 50 m2 environ appartenant à M et Mme LAMAND
- Section B n° 1410p pour 72 m2 environ et B n°1320 pour 141 m2 environ appartenant aux consorts HUIN.

Ces parcelles sont en emplacement réservée à l'entrée du chemin du Nikaaut.

Les propriétaires acceptent de les céder à la commune moyennant le prix de 3 € le mètre.

Monsieur le Maire propose d'entériner ces acquisitions qui seront concrétisées par des actes administratifs et de nommer M. Bernard Corlay 1^{er} adjoint, pour représenter la commune en tant qu'acquéreur lors de la signature desdits actes.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et désigne M. Corlay pour représenter la commune lors de la signature.

Monsieur le Maire expose ensuite au Conseil la nécessité d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes à l'entrée de la zone Mare Blé :

- Section B n° 774 lot A pour 349 m2 environ appartenant aux consorts Claux moyennant le prix de 15€ le mètre.
- Section B n° 774 lot B pour 222 m2 environ appartenant aux consorts Claux moyennant le prix de 3,30€ le mètre.

Ces emprises, situées dans le prolongement des terrains expropriés par l'EPFLO, permettront à la commune de créer des trottoirs et d'élargir l'accès au lotissement.

Les propriétaires acceptent de les céder à la commune.

Monsieur le Maire propose d'entériner ces acquisitions qui seront concrétisées par des actes administratifs et de nommer M. Bernard Corlay 1^{er} adjoint, pour représenter la commune en tant qu'acquéreur lors de la signature des dits actes.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et désigne M. Corlay pour représenter la commune lors de la signature.

6°/ Vente de terrain à bâtir rue de la Procession, et un terrain enclavé chez Mme De Oliveira

Monsieur le Maire informe qu'un accord a été trouvé entre les consorts Claux et la commune pour la vente d'un terrain situé rue de la Procession. Ce terrain à bâtir représente une superficie de 630 m2 environ. Il sera proposé à la vente.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que M. et Mme De Oliveira exploitent une parcelle enclavée dans leur propriété qui appartient à la commune.

Comme cette parcelle est exploitée par leurs soins ils souhaitent la racheter à la commune.

Cette vente de terrain sur la parcelle C n°194 au lieu-dit les Aunaies d'une superficie de 475 m2 sera fixée au prix de 1,50 €.

Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs. Le Conseil accepte cette vente de terrain.

7°/ Avis sur les statuts du SEZEO et sur le retrait de la commune de Guivry

Compte tenu de la délibération n°2017/03 de la commune de Guivry demandant son retrait immédiat du SEZEO.

Vu la délibération n°2017/35 du SEZEO par laquelle le syndicat consent au retrait de la commune au 31 décembre 2017.

Considérant que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Forces Energies »

Considérant la procédure administrative à mettre en œuvre pour permettre le transfert de compétences en accord avec la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré consent au retrait de la commune de Guivry du SEZEO.

8°/ Avis sur le plan de prévention des risques d'inondation pour la rivière Oise section Brenouille - Boran

Un avis favorable a été émis sur le plan des risques d'inondation pour la rivière Oise section Brenouille-Boran.

9°/ Questions diverses

9°1/ Monsieur le Maire annonce le départ des locataires du logement communal prévu le 9 septembre suite à l'acquisition d'une maison. Le Cabinet Balny se charge de trouver de nouveaux locataires pour début octobre.

9°2/ Monsieur le Maire informe qu'une réunion de Conseil sera obligatoire le vendredi 30 juin en vue de désigner les délégués pour les élections sénatoriales.

9°3/ Monsieur le Maire donne quelques réflexions sur l'évolution possible des activités périscolaires :

- Activités (TAP) : La possibilité d'arrêter les activités périscolaires et de revenir à la semaine de 4 jours d'école est évoquée, sachant que rien n'est décidé officiellement au niveau de l'Education Nationale. La pérennité du versement de 50 euros par enfant n'est pas garantie. Les avis sont très partagés (cf. par exemple le journal du maire). Si le projet avance, une enquête serait nécessaire sur Monceaux. Des questions sont en suspens : la publication du texte de l'Education Nationale, l'avis des parents, l'avis du Conseil d'Ecole, les centres de loisirs du mercredi, etc. Une réunion est prévue à la CCPOH le 19 juin.
- Un projet d'étude surveillée serait mis en essai à la rentrée jusqu'aux vacances d'automne (Toussaint). Des questions sont en suspens : nombre d'enfants intéressés, problème du goûter, mise en place d'une régie, passage au périscolaire après l'étude.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance

B. Corlay

Le Maire

A. Coullaré